

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-SAUVES D'Auvergne DU 29 AVRIL A 20 heures 30
sous la Présidence de Claude BRUT, Maire

Présents : Michelle MARION, Christian GUILLAUME, Florent MANRY,
Thierry VEDRINE - Adjoints

Jean-Pierre FOULHOUX, Jean-Louis BOIVIN, Cyril MARTIN, Karine VERGNE,
Laurence BALIX, Pierre MESURE

Excusés : Marie FALGOUX (pouvoir à Claude BRUT) et Joël BRUGIERE

Secrétaire de Séance : Cyril MARTIN

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 AVRIL 2011: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2011 : Les budgets primitifs 2011 tels que présentés ci-dessous ont été adoptés à l'unanimité

FONCTIONNEMENT

BUDGETS	DEPENSES			RECETTES			
	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE	TOTAL	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE	RESULTAT REPORTE	TOTAL
COMMUNE	826 281 €	292 127 €	1 118 408 €	892 458 €	12 316 €	213 634 €	1 118 408 €
EAU	79 790 €	92 255 €	172 045 €	87 300 €	7 917 €	76 828 €	172 045 €
ASSAINISSEMENT	20 700 €	48 375 €	69 075 €	9 200 €	12 790 €	47 085 €	69 075 €
LOTISSEMENT	8 146 €	164 214 €	172 360 €	36 180 €	136 180 €		172 360 €

INVESTISSEMENT

BUDGETS	DEPENSES				RECETTES			
	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE	DEFICIT REPORTE	TOTAL	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE	RESULTAT REPORTE	TOTAL
COMMUNE	1 554 937 €	20 787 €	242 196 €	1 817 920 €	1 517 322 €	300 598 €		1 817 920 €
EAU	254 711 €	7 917 €	- €	262 628 €	161 441 €	92 255 €	8 932 €	262 628 €
ASSAINISSEMENT	127 902 €	12 790 €		140 692 €	74 652 €	48 375 €	17 665 €	140 692 €
LOTISSEMENT	- €	136 180 €	28 034 €	164 214 €		164 214 €		164 214 €

EMBAUCHE AGENT CONTRACTUEL : Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour embaucher à compter du 2 mai 2011, aux services techniques, un agent contractuel pour une durée de cinq mois. Cet agent chargé d'assister les services techniques devra être polyvalent : il sera chargé d'entretenir en priorité les espaces verts et d'effectuer divers travaux tels que entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux d'eau et d'assainissement, du matériel et des véhicules...

Il sera embauché à raison de 35 heures par semaine. Il bénéficiera d'une rémunération indexée sur le grade des adjoints techniques territoriaux 2^{ème} classe, échelon 1.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de travail.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE CONVENTION POUR GROUPEMENT DE COMMANDES : Vu la délibération du 8 avril 2011, décidant de porter l'étude de diagnostic accessibilité (en partie) par l'intermédiaire de Sancy-Artense communauté, via un groupement de commandes ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne les représentants de la commune, membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

- 1°) Jean-Pierre FOULHOUX, membre titulaire
- 2°) Thierry VEDRINE, membre suppléant

TRANSFORMATION DU PRESBYTERE EN MAIRIE : Vu le détail estimatif du projet « Transformation du Presbytère en Mairie » chiffré à 450 804 € HT comprenant :

- 1° - la réhabilitation des locaux pour 322 700 € HT.
- 2° - la création d'une chaufferie bois (local + installation) destinée à alimenter l'Ecole et les futurs locaux Mairie (ancien Presbytère et salle Brigitte) pour 128 104 € HT.

Considérant que ce projet n'a pas été éligible à la DETR 2011 et qu'il ne bénéficie, dans l'immédiat, que du seul concours financier du Département au titre du FIC pour 80 675 €.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Député, une subvention exceptionnelle pour le financement de ce projet et une dérogation pour entreprendre les travaux d'aménagement avant l'accord de subvention.

MAITRISE ŒUVRE TRANSFORMATION DU PRESBYTERE EN MAIRIE : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées avec Intérieur Rue Maître d'œuvre pour obtenir l'APD et le DCE. Un des co-traitants SARL CS2N n'a pas fourni à INTERIEUR RUE les études concernant l'estimation et le descriptif des travaux.

En l'état actuel ce dossier ne peut être soumis à la commission permanente du Conseil Général pour l'attribution de la subvention attendue au titre du FIC 2011.

Le Conseil Municipal prend acte de ces difficultés, note qu'il est préférable de trouver une solution amiable.

GRATIFICATION DE STAGE : Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, décide - d'attribuer, au titre d'une gratification de stage, une indemnité de 75 € au jeune Jordan PIERRACHE pour le stage qu'il a effectué dans le cadre scolaire, à la commune en mars et avril.

REGIME INDEMNITAIRE IAT : Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

1° - décide à l'unanimité d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Grade	Fonctions ou service	Montant moyen référence
Agent de maîtrise	Fonction de responsable d'équipe	469,67 € x 7,5 = 3 522,53 € (1)

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Le taux moyen de référence est affecté du coefficient multiplicateur suivant : 7,5.

2° - Le paiement de l'IAT sera effectué selon une périodicité mensuelle.

3 ° - Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

4° - Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 02/05/2011.

TEMPS DE TRAVAIL AGENT DE MAITRISE : Vu les missions confiées à Laurent SALOMÉ – agent de maîtrise territorial - portant notamment sur la planification et la distribution du travail, l'organisation des équipes techniques et l'établissement du planning des congés ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le temps de travail de Monsieur Laurent SALOMÉ à 37h 30 par semaine et dit que les heures supplémentaires effectuées seront rémunérées selon les dispositions réglementaires en vigueur.

ACQUISITION EPAREUSE : Vu la délibération du Conseil Municipal portant sur l'acquisition d'une épareuse et décidant du mode de consultation ;

Vu les offres présentées par NOREMAT, les ETABLISSEMENTS MARVALIN, SAUDADE SARL, MCDA ;
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1° - décide d'acquérir le matériel auprès de NOREMAT qui a présenté la meilleure offre rapport qualité prix. Le montant de la dépense est de 32 521,20 € TTC. NOREMAT reprend l'ancienne débroussailleuse MC CONNEL pour un montant net de 3 500 €.

2° - autorise le Maire à commander le matériel.

ASSAINISSEMENT BEAUBERTY MAITRISE D'ŒUVRE MODALITES DE CONSULTATION : En vue de la création d'un système d'assainissement collectif à Beauberty, le Conseil Municipal souhaite confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'études spécialisé.

Il rappelle que compte tenu du contexte, il convient de prévoir en sus du système d'assainissement collectif comprenant (réseau EU et construction d'une station d'épuration) les aménagements suivants :

1° - *réseau eaux pluviales*

2° - *renouvellement du réseau AEP*

3° - *enfouissement des réseaux aériens*

4° - *réfection de la voirie sur la zone de travaux*

La mission de maîtrise d'œuvre comprendra les éléments suivants :

1° - *Avant-projet y compris levé topographique de la zone*

2° - *Projet*

3° - *Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux*

4° - *Assistance au maître d'ouvrage pour les opérations de réception de travaux comprenant notamment essai, mise en service et dossier de réception.*

5° - *Assistance au maître d'ouvrage pour l'établissement des dossiers de demande de subvention, la préparation des dossiers de consultation dans le cadre des études complémentaires nécessaires et pour la coordination dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs.*

Le Conseil Municipal décide de consulter par écrit au moins trois bureaux d'études.

RENOUVELLEMENT CONVENTION SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION :

Monsieur le Maire rappelle que TERRALYS, par le biais d'une convention a assuré le suivi agronomique des boues de la station d'épuration. Cette convention arrivant à son terme, il propose de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la nouvelle convention, à l'unanimité, Approuve les termes

Note que la durée de la convention est de 3 ans, que le prix de la prestation (révisable au 1^{ER} janvier de chaque année) est pour 2011 de 1226,86 € HT.

Autorise le Maire à signer la convention.

INSTITUTION TARIF FORFAITAIRE EAU PART AGRICOLE : Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2011 instituant un tarif forfaitaire pour la redevance eau ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer un tarif forfaitaire pour redevance eau (part agricole) d'un montant de 20,40 € pour toute consommation inférieure ou égale à 51 m3.

COMMISSION ROSIERE 2011 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Michelle MARION et Karine VERGNE membres de la commission « ROSIERE 2011 ».

REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT SONIA ROZ : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais de déplacement de Sonia ROZ, jeune artiste qui a accepté de donner gratuitement à Saint-Sauves un concert d'accordéon (les dons récoltés à cette occasion ont été reversés au profit du Centre Jean Perrin dans le cadre de la lutte contre le cancer).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de rembourser les frais de transport (aller-retour par train Ambérieu en Bugey /Laqueuille) pour un montant de 56,30 €.

CONVENTION COMMUNE/ COMMUNAUTE DE COMMUNES RESIDENCE D'ARTISTES : Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de convention entre la commune et Sancy-Artense Communauté portant sur les modalités de fonctionnement de la résidence d'artistes intercommunale « Maison Garenne » à Saint-Sauves.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES :

DEVIS: le Conseil Municipal approuve les devis de l'entreprise LEMONNIER portant sur le prolongement des réseaux eaux usées et eaux pluviales aux Ludines pour 3921,21 € TTC et sur la pose d'une grille avaloir aux Ludines pour 2 524,76 € TTC.

LITIGE LA COLLONGE: Le Conseil Municipal souhaite s'entourer des conseils de Maître PERRAUDIN avant de prendre une décision.

RECLAMATION EAU MONSIEUR PEDRON: Le Conseil Municipal précise qu'il est nécessaire d'obtenir des précisions complémentaires auprès du préposé à l'eau afin d'examiner cette demande.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal prend acte :

- 1) de la facture d'enrobé à froid (transport et fourniture de 28,020 T) pour 3 686,21 €.
- 2) du devis de l'entreprise COUDERT s'élevant à 108 137,84 € portant sur la réfection de la route de la carrière.
- 3) de la désignation, par le Président du Tribunal Administratif, de Jean-Pierre PEIGNIER, Commissaire-enquêteur pour l'enquête publique portant sur le zonage assainissement.
- 4) que la troisième édition du festival franco-russe aura lieu du 3 au 10/09/2011 et que la soirée d'ouverture aura lieu à la salle des fêtes de Saint-Sauves le 3 septembre.
- 5) que le prochain rassemblement des Rosières de France aura lieu à Courpière les 11 et 12/06 prochain. La commune pourrait prendre en charge une partie des frais des participants.
- 6) des remerciements de la famille HEBRARD pour les condoléances adressées lors du décès de Bernard HEBRARD.
- 7) des manifestations et rencontres prévues dans le courant des mois de mai et juin.
- 8) qu'il convient de prévoir une interdiction de stationner sur la place le dimanche matin à l'occasion des marchés.